



Mobilisation AESH à Toulouse : le bilan

A l'appel de l'intersyndicale dont le SNALC fait partie, les AESH se sont mobilisés ce mercredi 20 novembre pour défendre leurs conditions de travail, leurs droits et leur statut.

Nombre d'AESH se sont réunis en assemblée générale en début d'après-midi à Toulouse. La réunion a permis de mettre en avant les nombreuses problématiques qui inquiètent la profession, aussi bien au niveau local que national. Les AESH demandent :

- Une véritable application de la circulaire « Cadre de gestion des AESH »
- Une amélioration des conditions de travail qui se sont détériorées avec l'avènement des PIAL et la mutualisation
- La fin des emplois du temps « gruyère » et la prise en compte des heures sans accompagnement dans les emplois du temps
- Une véritable anticipation sur les moyens mis à disposition dans le PIAL pour que l'arrivée de nouveaux élèves ne mette pas à mal les accompagnements en cours
- Pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH
- Des réponses de l'administration dans un délai raisonnable aux questions posées par courriel ou par téléphone
- Une véritable prise en compte du travail invisible : l'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH
- L'accès au temps complet pour les AESH qui le souhaitent
- Une revalorisation significative des salaires
- La fin du recrutement par les EPLE
- La prise en compte de l'AESH dans la communauté éducative
- Une véritable formation initiale et continue qualifiante, hors vacances et temps non scolaire
- La création d'une prime REP et REP+ pour les AESH



1^{er} degré

- La mise en place des entretiens avec les familles des élèves suivis
- La création d'un statut de la fonction publique
- Le remboursement rapide des frais de déplacements engagés
- Le recrutement transparent des AESH référents
- Le mode de recrutement par « job dating » en Haute-Garonne

A la suite de l'assemblée générale, nous avons manifesté de Saint-Sernin à Jean Jaurès, avant de rejoindre le rectorat.

Dix représentants syndicaux (deux par organisation) ont été reçus par les représentants de l'administration. Etaient présents Monsieur Faisy, secrétaire général adjoint et référent Haute-Garonne, Madame Salat, directrice du personnel et Madame Pouchard, chef de bureau de la DP4E4.

En tout début d'audience, Monsieur Faisy a expliqué aux syndicats que la nature des revendications exprimées seraient remontées auprès du recteur.

Nous avons pu aborder tous les sujets qui avaient été évoqués lors de l'assemblée générale.

En ce qui concerne les réponses apportées par l'administration, le SNALC reste en revanche « sur sa faim » !

L'administration fera un rappel aux chefs d'établissement concernant :

- Le temps d'accompagnement hebdomadaire notifié sur le contrat qui ne doit pas être dépassé
- Les heures connexes ne doivent pas être lissées sur les emplois du temps
- On ne doit pas demander aux AESH d'accompagner des élèves sans notification MDPH
- On ne doit pas mettre en place d'accompagnement mutualisé pour les élèves qui ont une notification pour un accompagnement individuel
- L'accès à la « salle des maîtres/personnels » ne doit pas être refusé aux AESH

Par ailleurs, nos interlocuteurs sont intervenus sur les points suivants :

- Le recrutement des AESH référents :

Il n'y a aucune obligation pour que de tels postes soient mis en place. Toutefois, c'est le coordonnateur du PIAL qui aura l'initiative et la responsabilité du recrutement des AESH référents. Il n'y aura donc aucun « appel d'offre » pour ces postes qui seront proposés en interne par le coordonnateur.

Le SNALC a tenu à rappeler que ces postes sont destinés à de l'accompagnement des AESH référents et non à de la coordination du PIAL comme cela se fait par exemple dans le Tarn-et-Garonne.

- Le recteur a demandé à ce qu'un séminaire soit organisé pour faire un bilan des PIAL dans le courant de l'année.

Le SNALC souhaite que de « vrais » AESH et les organisations syndicales soient invités à l'occasion de ce séminaire pour que la voix des acteurs de terrain soit entendue. En effet, au niveau national, la commission de suivi de l'Ecole inclusive ne compte aucun représentant des AESH alors qu'il est composé d'une cinquantaine de membres...

- L'administration s'étonne de nos témoignages quant à la pénurie d'AESH. En effet, les éléments chiffrés ne montrent pas une diminution des moyens attribués ni un ralentissement des recrutements.

Si 70% environ des élèves bénéficient d'un accompagnement mutualisé en Haute-Garonne, l'objectif principal reste l'autonomie de l'élève. L'accompagnement peut « bouger » et donc diminuer au fil du temps en fonction de ses moyens.

Le SNALC rappelle que si les besoins de l'élève peuvent effectivement évoluer, cela ne doit pas se faire au hasard des arrivées sur le PIAL de nouveaux élèves en situation de handicap. Il n'est pas normal qu'un élève voit subitement son temps d'accompagnement diminuer lors de l'arrivée d'un nouveau camarade ! Nous demandons plus de moyens humains pour pouvoir anticiper les besoins (AESH supplémentaires ou augmentation des quotités horaires... et des salaires !).



1^{er} degré

- L'administration admet que la communication avec ses services est compliquée. Les administratifs sont sollicités en permanence et ont aussi des dossiers urgents à gérer en parallèle.

Le dispositif des PIAL est récent, il y a beaucoup de questionnements et de mécontentements. Il faut laisser du temps aux services du rectorat afin qu'ils puissent amener des réponses qualitatives.

Les autres points soulevés par les organisations syndicales n'ont pas trouvé de réponses.

Nous comptons sur Monsieur Faisy et Mesdames Salat et Pouchard pour transmettre nos revendications auprès de Monsieur le Recteur.

Le SNALC demandera des réponses lors de son audience prochaine avec Monsieur le Recteur.

Par ailleurs, sachez que nous avons mis en place une page Facebook à destination des AESH de l'académie de Toulouse.

Elle a été créée dans le but d'informer, de renseigner, de conseiller, mais aussi d'échanger sur nos pratiques, nos difficultés, notre quotidien...

N'hésitez pas à nous y rejoindre !

<https://www.facebook.com/groups/aesh.academie.toulouse.snalc/>

Enfin, le SNALC a publié un guide très complet à destination des AESH qui vous sera utile tout au long de votre carrière.

Il contient de nombreuses informations nécessaires au bon déroulement des missions, à la défense des droits et intérêts, au respect des obligations des AESH, et intègre les dernières dispositions ministérielles en vigueur, notamment celles des deux circulaires du 5 juin 2019.

A retrouver et à télécharger gratuitement et sans délai ici: <https://www.snalc.fr/national/article/5019/>